



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E94247

VALABLE JUSQU'AU 17/02/2027

ÉDITÉ LE

05/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Forme juridique : SAS

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NIORT 027380294

Siret : 027 380 294 00036

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5420640

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP JO4451M1244000/001 666095/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP JO4451M1244000/001 666095/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : COUE MICHAUD

265 RUE DES LONGEES  
ZA LE LUC  
79410 ECHIRE

Téléphone : 05 49 73 41 88

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.couemichaud.com>

E-mail : [contact@couemichaud.com](mailto:contact@couemichaud.com)

Responsabilité légale :

HJKG ENERGIES (912 844 859) / PILPAY YANNICK PRÉSIDENT / MOURILLE  
XAVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 39

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                              | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8621 | Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®" | 18/02/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |
| o Ventilation mécanique                                                  | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.